

## LE PLAN D' ACTIONS PERSONNALISE « BIEN VIEILLIR CHEZ SOI » POUR LES RETRAITES DE LA FONCTION PUBLIQUE D' ETAT

### 1. Les conditions à remplir

Vérifiez que vous remplissez bien toutes les conditions préalables avant de nous transmettre une demande :

- ✓ Etre retraité du Régime de la Fonction Publique d'Etat à titre principal ou veuf/veuve titulaire d'une pension de réversion servie par le Régime de la Fonction Publique d'Etat.
- ✓ Résider en région Centre
- ✓ Disposer de ressources comprises entre 800,80 € et 1258 € mensuelles pour une personne seule et entre 1243,24€ et 1921 € pour un couple (barème 2016)
- ✓ Etre classé en GIR 5 ou 6\*
- ✓ Ne pas être bénéficiaire de :
  - la prestation spécifique dépendance (PSD),
  - l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA),
  - l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP),
  - la majoration tierce personne (MTP),
  - la prestation de compensation du handicap (PCH).

*Le GIR (Groupe ISO Ressources) représente le degré ou la classification de dépendance d'une personne (GIR 5 : dépendance légère, GIR 6 : pas de dépendance notable)*

### 2. La demande « Bien vieillir chez soi »

Procurez-vous un dossier de demande « Bien vieillir chez soi » :

- ✓ En le téléchargeant sur notre site internet
- ✓ En appelant la Carsat au 39 60 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Complétez ce dossier et retournez-le à la Carsat Centre-Val de Loire accompagné de votre dernier avis d'imposition, votre bulletin de pension ainsi que votre Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

### 3. L'évaluation de votre situation

Si vous répondez aux conditions administratives, la Carsat Centre-Val de Loire sollicitera un évaluateur agréé afin d'évaluer votre situation à votre domicile.

Au terme de l'entretien, l'évaluateur agréé pourra :

- ✓ Vous prodiguer des conseils de prévention
- ✓ Vous préconiser un plan d'actions personnalisé comprenant, notamment, des prestations pouvant faire l'objet d'une participation financière de la Carsat Centre-Val de Loire.

#### **4. L'accord de la Carsat Centre-Val de Loire**

L'évaluateur agréé transmet votre dossier à la Carsat Centre -Val de Loire pour étude.

La Carsat Centre -Val de Loire vous informe ensuite :

- ✓ de son accord et du montant de la participation financière restant à votre charge
- ✓ ou du refus de votre dossier

Une fois que vous aurez obtenu l'accord de la Carsat Centre -Val de Loire sur votre dossier, vous pourrez vous rapprocher d'une structure d'aide à domicile conventionnée avec la Carsat :

- ✓ En consultant la liste remise par l'évaluateur
- ✓ En la téléchargeant sur notre site dans la rubrique Bien vivre votre retraite